

Questions orales

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, il me serait un peu difficile d'expliquer cela car, le député ne connaissant pas les propositions, il me serait difficile de lui expliquer comment je les modifierais.

LA DÉVALUATION DU DOLLAR AMÉRICAIN—LES
DÉMARCHES DES É.-U. AU SUJET DU COURS DU DOLLAR
CANADIEN

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Le gouvernement des États-Unis a-t-il fait des démarches à propos du fait que notre monnaie reste flottante?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je crois que les États-Unis comprennent que nous intervenons sur le marché par l'intermédiaire du fonds des changes pour maintenir un marché ordonné, et que depuis l'accord Smithsonian, nous sommes intervenus au moyen de ce fonds de part et d'autre du marché pour maintenir une progression ordonnée du dollar.

M. Gillies: Dans l'esprit du gouvernement cela signifie-t-il que le dollar canadien se maintiendra à parité avec le dollar américain?

L'hon. M. Turner: Non. Cela signifie que le dollar canadien réagira aux forces du marché mais que ces forces doivent s'ajuster d'une façon ordonnée; et pour accomplir cet ajustement ordonné, on fera appel au fonds des changes.

LA DÉVALUATION DU DOLLAR AMÉRICAIN—DEMANDE
DE REPRISE DES NÉGOCIATIONS EN PRÉVISION DES
MESURES ENVISAGÉES PAR LES É.-U.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Industrie et du Commerce. Compte tenu de la déclaration du secrétaire Shultz selon laquelle le projet de loi commercial américain, en plus des aspects positifs cités par le ministre des Finances dans sa déclaration à la Chambre cet après-midi, prévoirait des clauses de sauvegarde contre la désorganisation de certains marchés et de certaines productions qui serait provoquée par certains changements brusques dans la situation du commerce extérieur et protégerait les États-Unis de déficits importants et constants, le ministre prendra-t-il l'initiative de reprendre les discussions commerciales Canada-États-Unis pour exposer la position du Canada et concilier nos divergences de vues avant que la loi en question ne soit soumise au Congrès américain?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai souvent répété à la Chambre que nous recherchons des solutions multilatérales. Nous avons consulté les États-Unis à cet égard et, comme l'a précisé mon collègue, je me réjouis de la déclaration du secrétaire qui insiste sur l'élaboration de principes législatifs comme fondement de négociations commerciales libres et progressistes. Voilà bien la position du gouvernement américain à l'égard de son bill commercial et nous nous en réjouissons.

L'hon. M. Hellyer: Étant donné que l'entière déclaration du secrétaire Shultz contient certains éléments qui ne

[M. Saltsman.]

traduisent pas le libéralisme et la générosité que lui prêtaient les deux ministres cet après-midi, le ministre serait-il disposé à préparer une loi d'urgence visant à protéger les emplois des Canadiens travaillant dans la fabrication et à neutraliser les effets de tout programme législatif américain comportant certains des éléments protectionnistes figurant dans le bill Hartke?

L'hon. M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances a fait savoir à plusieurs reprises que les mesures budgétaires du mois de mai visaient précisément à augmenter les possibilités concurrentielles de l'industrie canadienne et à neutraliser les effets du programme DISC et d'autres mesures protectionnistes.

L'AVOIR CANADIEN DE DEVISES AMÉRICAINES—LA
QUESTION D'UN COURS GARANTI

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, le 27 juin dernier, je demandais au ministre des Finances si, compte tenu des problèmes monétaires qui se posaient chez nous et des problèmes monétaires internationaux, on avait établi un cours garanti avec le gouvernement américain, étant donné l'augmentation de notre avoir en devises américaines en main et qui accusait une moins-value. Or, étant donné que nous avons continué d'augmenter l'avoir en dollars américains qui du jour au lendemain ont accusé une moins-value et étant donné que les Canadiens ont perdu 430 millions de dollars d'un coup de plume, le ministre des Finances aurait-il une politique visant à fixer un taux garanti pour assurer les devises que nous avons en dollars américains ou le Canada a-t-il l'intention de s'en débarrasser au plus tôt?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'espère que vous m'accorderez une certaine latitude pour répondre à cette question que le député a posée avec force détails parce qu'à mon avis la réponse doit être précise de façon à éliminer le préambule dont il a fait précéder sa question.

La valeur en dollars canadiens des réserves internationales du Canada, y compris ce qu'il détient en dollars américains, varie suivant le rapport qui existe d'un jour à l'autre sur le marché de change entre le dollar canadien et le dollar américain. Par suite de l'annonce du changement de la parité du dollar américain, sa valeur en dollars canadiens a diminué de 3/8 d'un cent sur le marché ce matin. On m'a informé qu'il n'y avait eu aucun changement important sur le marché des changes au cours des dernières heures. Autrement dit, ce que le député a dit à la Chambre n'est pas vrai.

De plus, monsieur l'Orateur, parce que la complexité de la question n'en tient pas à moi et qu'à cause de la sensibilité des marchés internationaux il est important que j'y réponde à fond, je signale que la variation de 10 p. 100 du nouveau cours du dollar américain depuis aujourd'hui aura pour effet d'augmenter la valeur de l'avoir en devises non américaines que détient le Canada en réserves internationales, dont la valeur est exprimée en dollars américains. Cet avoir se compose d'or, de droits de tirage spéciaux, de fonds de roulement en plusieurs devises étrangères et des réserves du Canada dans le Fonds monétaire international. C'est pourquoi la préoccupation exprimée par le député dans sa question est sans fondement.